

Date de la convocation : 9 mars 2021

**Délibération n° 2021-14**

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et OTAL.

Absent excusé : M. JOCTEUR-MONROZIER

Mme PIN-BELLOC Florence a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public**

Vu la délibération du 30 Août 2018 modifiant les horaires d'ouverture de la mairie au public à compter du 10 septembre 2018,

Monsieur le Maire propose, à compter du 19 Avril 2021, les horaires d'ouverture suivants :

Lundi	13:30-17:00
Mardi	Fermé
Mercredi	09:00-11:30
Jeudi	09:00-12:30
Vendredi	13:30-16:30

Il précise que la mairie est joignable par téléphone sur les horaires d'ouverture. Une adresse de messagerie est également disponible pour contacter le secrétariat.

Des prises de rendez-vous hors plage horaire d'ouverture sont possibles.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les horaires proposés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 17/03/2021  
transmise au Représentant de l'Etat le 17/03/2021  
Pour copie conforme  
Le Maire,

